MFFPS
INC.N°1196951-0

Le Bulletin

FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE

Bulletin No: 001
Juillet / Août 2020

I. Introduction

Le droit à la vie, à l'opinion et le droit à la liberté d'expression sont des droits de l'Homme garantis dans les textes nationaux et internationaux. Au Burundi, loin d'être garantis, ces droits doivent s ' arracher au prix de la torture, des mauvais traitements, de l'emprisonnement et / ou de la mort. Le principe de l'égalité des genres et la non - discrimination en droits et dignité sont prônés par la Constitution du Burundi. La charte africaine des droits de l'homme et des peuples, dont le Burundi est signataire, en son article 18 assure la protection des droits de la femme, tels que stipulés dans tous les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme.

A côté du sort lié à la culture de dévalorisation des femmes au Burundi, la crise sociopolitique de 2015 est un nouveau défi pour les femmes.

Les conséquences ont été violentes et multi-dimensionnelles, un bon nombre de femmes ont été tuées et plusieurs d'autres croupissent dans des institutions pénitentiaires; d'autres encore sont portées disparues alors que certaine sont été contraintes de s'exiler vers les pays voisins et ailleurs dans le monde. Jusqu' à ce jour, les femmes vivent une souffrance sans nom, et encourent des risques multiformes.

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi (MFFPS) entend défendre plus que jamais les droits de l'homme en général, et ceux des femmes en particulier, notamment leur droit à la vie, leur liberté d'opinion, d'association et d'expression, leur liberté de rassemblement et leur droit de développer et de discuter de nouvelles idées dans le domaine des droits de l'homme au Burundi.

C'est dans le contexte de la recrudescence des violences faites aux Femmes au Burundi, que le MFFPS a décidé de mettre en place le projet « Femme abusée, Nation déchirée» dont l'objectif est de mettre en lumière les violences faites aux femmes. Cette activité sera réalisée à travers les divers outils de plaidoyer et de sensibilisation, y compris un Bulletin Mensuel sur les cas de violations des droits de l'homme en général et ceux des femmes en particulier.

Etant donné l'oppression et la peur qui planent au Burundi, l'absence d'enquêtes transparentes et impartiales, le MFFPS reconnaît que le nombre de cas relevés ne reflète pas le nombre exact de tous les crimes commis.

Ce premier bulletin, qui ouvre le lancement de notre activité, couvre deux mois, à savoir les mois de juillet et d'août 2020.

Cas de Viols, Meurtres et Arrestations Arbitraires En Juillet et Août

> Six femmes et un nourrisson de 2 mois tués,

> Deux Jeunes filles et une femme violées et tuées,

> Deux Jeunes filles violées

> Trois femmes membres du CNL arrêtées pour mobile politique.

II. CAS DE VIOLS, MEURTRES ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Au cours du mois de juillet et août 2020, le MFFPS a relevé les cas de viols suivis de meurtres, et des arrestations arbitraires ci-après: au moins 7 personnes tuées dont 6 femmes et un nourrisson de 2 mois. Deux jeunes filles adolescentes victimes des VSBG et une femme arrêtée arbitrairement pour des mobiles politiques. :

1. Une jeune fille a été violée, tuée et son corps en décomposition a été découvert sur la colline de Nyamugari, municipalité de Buhiga, province de Karusi au Centre-Est du Burundi. D'après les informations recueillies par Sos-Torture / Burundi la police de Buhiga n'a pas pu identifier la victime ni découvrir le mobile et l'auteur du crime.

2. Le 9 juillet 2020, un corps sans vie de Marie Annick NDAYISHEMEZE, âgée de 18 ans et élève du secondaire, a été découvert dans un boisement au chef-lieu de la commune Musongati, province Rutana au sud-est du pays du Burundi. Selon des informations recueillies par SOS Torture/Burundi, des proches rapportent que la victime, avait été portée disparue depuis le 7 juillet 2020. Elle a été violée et massacrée par son (ses) bourreau(s).

3. Anitha NSAVYIMANA âgée de 27 ans a été découverte morte le 9 juillet 2020 sur la colline Gatwaro, commune et province Muramvya au centre du Burundi, dans un champ de blé. Anitha avait été violée, égorgée et inhumée. Aucun suspect à ce jour n'a été identifié par la police de Muramvya.

4. Spès NSHIMIRIMANA âgée de 48 ans a été découverte le 10 juillet 2020 assassinée à son domicile sur la colline Muramba, commune Bugenyuzi, province Karusi au centre-est du Burundi. L'identification des auteurs de ce meurtre n'est pas encore connue.

5. Le 12 juillet 2020, les corps poignardés sans vie de Anne Marie NIMUBONA, âgée de 37 ans et de son bébé de 2 mois, tous deux

MFFPS INC N°1196951-0

emballés dans un sac, ont été découverts dans un ruisseau sur la colline Bugama, commune Gisuru, province Ruyigi à l'Est du Burundi. D'après les informations recueillies par SOS/TORTURE- Burundi, le mari de la victime a été appréhendé par la Police pour des raisons d'enquêtes.

6. Anitha NSHIMIRIMANA âgée de 20 ans, a été retrouvée le 14 juillet 2020, brûlée par de l'essence enflammée sur la colline Munanira, commune Gihogazi, province Karusi au centre-est du Burundi. Elle avait été portée disparue depuis le 6 juillet 2020. Un suspect a été arrêté par la police de Gihogazi.

7. Rose NTAKIMAZI et son mari ont été tués décapités non loin de chez eux par des personnes non identifiées. Ce crime odieux a été commis dans la nuit de mercredi 29 / juillet / 2020. Leurs corps ont été retrouvés dans la matinée du jeudi 30 juillet 2020 dans la localité de Bushirambeho, commune Buhiga, province Karusi. Selon les informations recueillies par SOS/TORTURE- Burundi, le mobile de ce double meurtre n'est pas encore élucidé.

8. Dans la nuit du 23 Août 2020 vers 23h30, Vestine BAVUGA, une femme de 27 ans résidant sur la colline de Bitare, zone Muyebe, Commune Musigati, province Bubanza au nord-ouest du pays, a été tuée pour un mobile connu. Selon les informations recueillies par SOS/TORTURE- Burundi, l'auteur présumé de ce meurtre serait le dénommé BIGIRIMANA Ezéchiel. Une voisine de la victime a cependant été appréhendée par la police et est détenue pour des raisons d'enquête.

9. Sandrine NIYONZIMA âgée de 25 ans et résidant sur la colline Gasasa, zone Rugari, commune et province Muyinga au nord-est du pays, a été tuée par étranglement dans la nuit du dimanche à lundi 24 août 2020. Les auteurs et le mobile de ce meurtre ne sont pas encore connus. Selon les informations recueillies par SOS/TORTURE- Burundi, la police a arrêté le mari et le beau-père de la victime pour des raisons d'enquêtes.

MFFPS INC.N°1196961 0

10. Dans la matinée de lundi 24 août 2020 sur la 13ème Avenue du quartier Twinyoni, Zone Kamenge, commune Ntahangwa, au nord de la ville de Bujumbura, le corps d'une jeune fille en sous-vêtements a été découvert enroulé dans un sac, les jambes et les bras attachés avec une corde. Selon les sources de SOS / TORTURE-Burundi présentes sur les lieux, le corps de la victime était plein d'ecchymoses et le sang coulait encore de ses blessures, montrant qu'elle avait été tuée la veille. Après l'arrivée de la Police de la protection civile, le corps de la défunte a été évacué vers la morgue de l'Hôpital Prince Régent Charles.

11. Le 24 juillet 2020, une jeune étudiante de 16 ans affirme avoir été violée par N E. et M. de la commune et Province Bubanza. Les deux suspects sont en cavale, selon une source de la même colline de SOS TORTURE-Burundi.

12. Le 25 juillet 2020, une jeune fille résidant dans la commune et province Bubanza, a été violée. D'après des informations recueillies par SOS TORTURE-Burundi, le suspect aurait offert une somme d'argent à la mère de la victime pour échapper à des poursuites pénales.

13. Marie NZINAHORA, membre du parti Congrès National pour la Liberté (CNL), a été arrêtée par des agents de la police le 9 juillet 2020, sur la colline Ruziba, commune Mugina, province Cibitoke au nord-ouest du Burundi. D'après les informations recueillies, la victime avait été arrêtée alors qu'elle s'était rendue au poste de police pour porter plainte contre un certain J. M. , membre de la milice Imbonerakure qui l'aurait menacée de mort.

14. Le 20 juillet 2020, Gérard NDAYISENGA, responsable provincial du SNR à Mwaro, a arrêté Alice NDAYISHIMIYE, membre du parti CNL, résidant sur la colline Kinyovu, commune Rusaka, province Mwaro. Elle a été accusée d'avoir présenté sa candidature aux élections sénatoriales alors qu'elle ne figurait pas sur la liste des conseillers de cette commune.

15. Dans la nuit de mardi 11 août 2020, dans la localité de Kiyovu, commune

MFFPS INC N°1196510

Kayokwe, province Mwaro, des individus ont tendu une embuscade au couple de Godelieve BARAGAHORANA et son mari Jean Berchmans NSHIMIRIMANA tous les deux âgés de 28 ans et leur bébé. Un montant de trois millions de francs burundais (3.000.000 BIF) a été volé à Jean Berchmans NSHIMIRIMANA, gérant d'un magasin Brarudi dans cette localité, selon les sources SOS/TORTURE- Burundi.

IV. NOS SOURCES

Pour alimenter le Bulletin « Femme abusée, Nation Déchirée » nous tirerons les informations des rapports périodiques de trois organisations qui ont fait leurs preuves dans le monitoring de la violation des droits de l'homme au Burundi, nommément : l'ACAT Burundi, la Ligue Iteka et SOS Torture- Burundi. Nous utiliserons également les rapports d'organisations locales, internationales ainsi que ceux de la Commission d'Enquêtes Internationales des Nations Unies sur le Burundi.

III. DU DENI DE JUSTICE

Face à ces assassinats et allégations des crimes commis contre les femmes, Le MFFPS lance un cri d'alarme. Il est impératif de mettre en place des enquêtes promptes et impartiales. Même si pour certains cas les autorités judiciaires disent avoir ouvert des dossiers, aucun progrès n'est jamais enregistré, ce qui équivaut à un déni de justice. Les cas ci-hauts mentionnés illustrent cette situation.

V. EVENEMENTS À VENIR

- Du 15 au 16 octobre 2020 :
  Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
- Au 22 octobre 2020 :
  Comité contre la torture / Réunions des États parties / 18ème session
- Du 09 au 13 novembre 2020 :
  Sous-comité sur la prévention de la torture / 42ème session
- Du 9 au 13 novembre 2020 :
  Groupe de travail pré-session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes / 79ème session
- Du 09 novembre au 4 décembre 2020 :
  Comité contre la torture / 70ème session
- Du 16 au 20 novembre 2020 :
  Groupe de travail sur la détention arbitraire / 89ème session

MFF INC.N°1196